

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL GEORGES POMPIDOU AU TITRE DU DISPOSITIF «INVESTISSEMENT CULTUREL - AIDE A LA CONSTRUCTION, RENOVATION ET AMENAGEMENT DES LIEUX CULTURELS (SV) »

DÉCISION N° DM-23-358
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE
2023

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération DE-21-03-1-08 en date du 10 mars 2021 portant approbation du programme de rénovation du centre Georges Pompidou;

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France CR 2017-191 en date du 23 novembre 2017 pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de réhabilitation du centre culturel Georges Pompidou objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « Investissement culturel - Aide à la construction, rénovation et aménagement des lieux culturels (SV) »;

**CONSIDÉRANT** que le coût total hors taxes de rénovation du centre pour la partie culturelle est estimé à 17 525 304 €;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser ce projet ambitieux de la ville afin de répondre aux besoins culturels des citoyens et de l'urgence de la transition écologique de réhabiliter le centre;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou;

## DÉCIDE

**DE SOLLICITER** auprès de la Région Île-de-France une subvention au titre du dispositif d'aide « Investissement culturel - Aide à la construction, rénovation et aménagement des lieux culturels (SV) »; d'un montant de 5 257 591,20 euros soit 30% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230920-lmc1H11165H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/09/2023

Date de Publication: 20/09/2023

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

**Charlotte LIBERT-ALBANEL** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230920-lmc1H11165H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/09/2023

Date de Publication : 20/09/2023